



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°10 de la réunion du 24 septembre 2025

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

Championnats Seniors F et M :

Forfait général

D8 Gr L

Ste Marie aux Mines U.S 2 est placé en forfait général suite à 3 forfaits (07/09, 14/09 ; 21/09)

D8 Gr N

Saint Hippolyte A.S. 2 est placé en forfait général suite à 3 forfaits (07/09, 14/09 ; 21/09)

Modification de rencontres :

D4 – Gr B

Gundershoffen Asp 2 - Weitbruch Fc match non-joué du 21/09 **est refixé au 11/11 à 10h**

Pour rappel, pour toute modification ultérieure (changement de date ou d'heure du coup d'envoi), l'accord de l'adversaire est requis. (Voir : [Comment faire une demande de modification de match ?](#))

Championnats Vétérans et Super-Vétérans :

Forfait général

Paco Matéo – groupe Sud 5

Ent. Fchehb Herbsheim déclare forfait général

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,
Fabien Gensbittel